

Par télécopieur et par courrier : (514) 283-5836

Québec, le 15 janvier 2007

Monsieur Marc Provencher
Environnement Canada
105, rue Mc Gill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E7

241

DQ30

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

Veillez trouver, en annexe, l'information demandée pour laquelle une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 29 janvier prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement puisque dans son dernier communiqué la commission a fixé au 26 janvier la date limite de la réception des questions écrites.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M^{me} Annie Déziel

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ADRESSÉES À LA ENVIRONNEMENT CANADA (DQ30)

QUES25. On a beaucoup parlé, hier mardi après-midi, de ce que le gaz naturel pourrait se substituer avantageusement, du point de vue des émissions de GES et autres polluants, à d'autres sources d'énergie. On a peu parlé de ce que le gaz naturel est lui-même plus polluant que d'autres sources d'énergie. Par ailleurs, la Stratégie énergétique du Québec dit vouloir privilégier ce qu'elle appelle "les énergies propres", et elle cite à ce titre l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et les économies d'énergie; elle ne cite pas le gaz naturel. **Question:** Les gouvernements québécois et canadien sont-ils en mesure de prendre des dispositions pour s'assurer que le gaz naturel éventuellement importé par Rabaska ne se substitue pas à des énergies plus propres déjà en place ou auxquelles, dans le cas de développements nouveaux, il pourrait être recouru? Si oui, quelles sont ces mesures possibles, sont-elles déjà prises ou quelles assurances les gouvernements ont-ils déjà données qu'ils les prendront?

QUES60. Jean-François Cartier, Bureau des contaminants, Santé Canada
[Voici ce que M. Cartier apporte : « Il est fait mention, dans le préambule de la question CA-247, que l'incinérateur municipal de Lévis, l'usine de Frito-Lay et celle de Papier Stadacona constituent des sources de pollution importantes. Santé Canada a demandé d'utiliser une station d'échantillonnage dans la zone d'étude](#)
Dans sa réponse à la question CA-247 p 2.199, le promoteur affirme « que les sources d'émissions polluantes sont situées à l'extérieur du domaine de modélisation.
M. Cartier demande la taille du domaine d'évaluation de modélisation utilisée pour évaluer les effets cumulatifs du projet sur l'air ? **Quelle est la justification pour qu'il soit si petit (je présume qu'il l'est s'il exclut des sources localisées aussi près du site prévu par le projet) ?**
M. Cartier ajoute de plus ceci, « Le promoteur souligne que « l'ensemble des émissions des sources régionales (industries, transport, commerces) est considéré dans les effets cumulatifs en considérant (sic) des niveaux de bruit de fond très élevés en provenance d'un poste de suivi de la qualité de l'air en milieu urbain. » A mon idée, dit-il « une telle approche ne garantit pas automatiquement que **l'analyse repose sur le pire scénario possible, ou même que la modélisation reflète fidèlement la réalité** ».
« De toutes les stations de mesure utilisées pour décrire la qualité de l'air (voir Tome 3. Vol1, tableau 2.1) celle qui a servi à l'analyse et à la modélisation est vraisemblablement la station des Sables, située au centre-ville de Québec. »
« Or, l'étude révèle (Figure 2.2, Tome 3. Vol.1) que les vents dominants qui affectent la zone d'étude proviennent du Sud-ouest et dans une moindre mesure, de l'ouest et de l'est. Les usines et autres sources de pollution évoquées précédemment se trouvent localisées dans l'axe Ouest-est par rapport au secteur de l'étude ; ces sources ne peuvent que difficilement affecter la qualité de l'air mesurée à la station des Sables, on voit mal comment le promoteur peut estimer rendre compte de l'ensemble des émissions des sources régionales. »
Pourquoi le MDDEP n'a-t-il pas exigé une évaluation du bruit de fond dans le secteur ?
Peut-on s'assurer que la modélisation donne des résultats représentatifs du secteur? Va-t-on avoir l'heure juste sur les effets cumulatifs de Rabaska sur l'air ?

- QUES85.** Le 28 juin 2006, M. Vital Gauvin, ingénieur du Service de la qualité de l'atmosphère faisait des demandes au sujet du dynamitage.
- « Les activités de dynamitage lors de l'excavation pour les réservoirs et lors de la construction du corridor de service entre la route 132 et la jetée devront être incluses dans le scénario de construction. Les informations doivent, entre autres, permettre d'établir les émissions atmosphériques de chaque source et de les comparer avec les normes actuelles du RQA ainsi que celles prévues au projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA). Les facteurs d'émission utilisés, les détails des calculs et les hypothèses devront être présentés. L'impact sur la qualité de l'air ambiant de l'ensemble des activités de construction (parties terrestre et maritime), incluant le dynamitage, devra être estimé par modélisation. Les concentrations des différents contaminants devront être comparées aux critères et normes prévues au RQA et au PRAA .
- La réponse apportée par le promoteur semble être celle-ci en Addenda A p. 2 :
- « IL est possible que du dynamitage soit nécessaire lors de l'excavation pour les réservoirs et lors de la construction du corridor de service entre la route 132 et la jetée, mais les quantité de roc à dynamiter ne peuvent être estimées en ce moment. Pour cette raison, aucune estimation des émissions atmosphériques reliées au dynamitage ne peut être effectuées. Cependant, lors du dynamitage, les autres activités générant des émissions atmosphériques **à proximité** des sites de dynamitage seront temporairement arrêtées. Ainsi, les travaux potentiels de dynamitage n'engendreront pas une augmentation significative des émissions sur une base journalière. Peut-on avoir l'appréciation de cette réponse par M. Vital Gauvin de même que par un autre spécialiste de l'atmosphère d'Environnement Canada ?
- QUES88.** Rabaska n'indique pas à quelle température se fera le déversement au fleuve des eaux utilisées pour la regazéification du GNL, on dit que cette eau à 30° n'aura pas d'impact sur le fleuve. Pour le projet Kitimat (Colombie-Britannique), le promoteur s'est engagé à refroidir l'eau de regazéification à 18° avant de la rejeter dans l'Océan Pacifique. Est-ce que le MDDEP et Environnement Canada peuvent donner leur opinion sur le sujet ?
- QUES89.** Quels sont moyens utilisés par les responsables des eaux marines de Rabaska pour prévenir l'entrée d'espèces exotiques dans le Fleuve St-Laurent ? Quelles mesures s'appliqueront à Rabaska ?